

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 4 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU, Laurence LANCERON

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Jérémy AUMONT, Bruno GAUTIER,

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie DAUNAS à M. Pierre LEVEQUE, M. Théo MORILLON à Mme Monique PARTHENAY

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière réalisés en régie,
- Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement paysager réalisés en régie,
- Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux sur l'enceinte de l'église réalisés en régie,
- Demande de subvention au titre du FDAC 2022,
- DM n° 1 : Opération Salle polyvalente,
- Acquisition parcelles cadastrées section C n° 942 et 944 - Les Cheneveaux,
- Acquisition parcelles cadastrées section C n° 1353, 1354, 1355, 1356 et 1360 - Rue du Parc,
- Acquisition parcelles cadastrées section C n° 1289 et 1312 - Chemin de la Mare,
- Tarification des services périscolaires pour l'année 2022-2023,
- Modification du règlement et des tarifs de la salle polyvalente,
- Proposition de convention de service "Médiation préalable obligatoire" avec le centre de gestion,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Laurence LANCERON est nommée secrétaire de séance.

3 - Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière réalisés en régie

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière vont être réalisés par les agents communaux. Il propose donc d'imputer à la section investissement du budget (Opération 75 – Cimetière) l'achat des matériaux nécessaires à ces travaux.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

4 – Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement paysager réalisés en régie

Monsieur le Maire rappelle que différents projets d'aménagement paysagers sont prévus au budget cette année et réalisés par les agents communaux : abords de la Mairie, contour de la bâche incendie route de Nanclas, abords de la statue à Luchac.

Il propose au conseil d'imputer à la section investissement du budget les achats de fournitures nécessaires à ces aménagements (Opération 90 – Aménagement paysager).

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

5 – Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux sur l'enceinte de l'église réalisés en régie

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est prévu de créer une porte dans le mur d'enceinte de l'église donnant sur la rue de Montjourdain. Les travaux étant réalisés par les agents communaux, Monsieur le Maire propose d'imputer à la section Investissement les achats de matériaux nécessaires à ces travaux.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

6 - Demande de subvention au titre du FDAC 2022

Monsieur le Maire explique au conseil que le Département propose des subventions au titre des travaux de voirie tous les 3 ans. Pour 2022, la commune peut prétendre à obtenir une subvention pour les travaux de voirie prévus au budget.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention au titre du FDAC au Conseil Départemental pour un montant de 4 900 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention dans le cadre du FDAC à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 - DM n° 1 : Opération Salle polyvalente,

Monsieur le Maire explique avoir reçu un solde d'honoraires des frais de l'architecte pour la construction de la salle polyvalente. Aucune somme n'ayant été prévue au budget pour cette opération, il est nécessaire d'approvisionner le compte 2313 de l'opération 114 en passant les écritures suivantes :

020	Dépenses imprévues d'investissement	- 1 161,60 €
2313 - 114	Travaux bâtiments	+ 1 161,60 €

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative à l'unanimité des présents, 12 pour.

8 - Acquisition parcelles cadastrées section C n° 942 et 944 - Les Cheneveaux,

Monsieur Le Maire explique que des parcelles en bordure de rue à l'angle de la rue de Guîtres et route de Jarnac appartiennent toujours aux anciens propriétaires des parcelles du 3 au 9 route de Jarnac. Ces parcelles sont entretenues et goudronnées par la commune. Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en rachetant ces parcelles à l'euro symbolique :

- C n° 942 (96 m²)
- C n° 943 (146 m²)
- C n° 944 (45 m²).

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité, 12 pour, et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès des propriétaires et du Notaire.

9 - Acquisition parcelles cadastrées section C n° 1353, 1354, 1355, 1356 et 1360 - Rue du Parc,

Monsieur Le Maire explique qu'une partie de l'emprise de la rue du Parc appartient toujours au propriétaire des parcelles bâties. Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en achetant à l'euro symbolique les parcelles :

- C n° 1353 (44 m²),
- C n° 1354 (59 m²),
- C n° 1355 (43 m²),
- C n° 1356 (3 m²),
- C n° 1360 (4 m²)

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité, 12 pour, et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès du propriétaire et du Notaire.

10 - Acquisition parcelles cadastrées section C n° 1289 et 1312 - Chemin de la Mare,

Monsieur Le Maire explique qu'une partie de l'emprise du Chemin de la Mare appartient toujours à l'ancien propriétaire des parcelles maintenant bâties. Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en achetant à l'euro symbolique les parcelles :

- C n° 1289 (40 m²),
- C n° 1295 (10 m²),
- C n° 1312 (14 m²),

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité, 12 pour, et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès du propriétaire et du Notaire.

11 - Tarification des services périscolaires pour l'année 2022-2023,

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs des services périscolaires. Il explique que les matières premières alimentaires ont beaucoup augmenté ces derniers mois, en moyenne 20 % d'augmentation.

Monsieur le maire explique que si on répercute cette augmentation sur le prix du ticket cela monterait le ticket à 3,24 €.

Le conseil propose de couper la charge en deux et de ne répercuter que 10 % de la hausse, soit un ticket à 3 €.

Le conseil est unanime pour ne pas augmenter le tarif de la garderie une année de plus.

Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité des présents, 12 pour :

Tarif repas élève	3,00 €
Tarif repas adulte	6,00 €
Tarif garderie par élève (matin)	1,00 €
Tarif garderie par élève (soir)	1,00 €

12 – Modification du règlement et des tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LEVEQUE pour le point sur la location de la salle polyvalente.

Monsieur LEVEQUE explique qu'après 2 locations, des points sont à rectifier.

Il explique que la remise des clés le matin pour un repas le midi est compliqué en matière de préparation pour les locataires. Il propose donc de faire les états des lieux la veille.

De plus pour les locations de week-end, les locataires sont demandeurs d'avoir les clés le vendredi matin ; il serait intéressant d'avoir un tarif incluant le vendredi dans le forfait week-end.

Il propose également d'exclure le chauffage/clim du prix de location comme à la salle des fêtes.

Il présente les tarifs suivants :

- Jour de semaine 80 €
- Week-end sans vendredi 160 €
- Week-end avec vendredi 200 €
- Chauffage/clim semaine 20 €
- Chauffage/clim Week-end 40 €

Le conseil approuve les tarifs énoncés jusqu'à nouvelle délibération et les modifications à apporter au règlement.

13 - Proposition de convention de service "Médiation préalable obligatoire" avec le centre de gestion

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en cas de litige avec un agent communal en matière de décision administrative, le recours à une médiation préalable est obligatoire pour désengorger les juridictions administratives. Le centre de gestion propose par convention une mission de Médiation Préalable. La prestation n'est payante qu'en cas de recours à ce service, au tarif de 300 € pour examen du dossier et 50 € par heure de mission.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette prestation du centre de gestion.

Le conseil municipal approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service Médiation Préalable Obligatoire.

14 - Informations et questions diverses

- Voirie : Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir pour le prochain conseil au devenir du sens de circulation de la rue des Dodettes. Monsieur le Maire explique qu'en septembre la rue sera remise en double sens pendant la durée des travaux d'aménagement de la route de Sigogne. Mais vu le nombre de personnes qui empruntent le sens interdit, et le manque de contrôle de la gendarmerie, Monsieur le Maire s'interroge sur l'utilité de laisser la rue en sens unique.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.